

Version révisée de « La situation d'énonciation entre langue et discours », texte paru dans le volume collectif *Dix ans de S.D.U.*, Craiova, Editura Universitaria Craiova (Roumanie), 2004, pp.197-210.

La situation d'énonciation, entre langue et discours

Les théories de l'énonciation linguistique accordent une place essentielle à la réflexivité de l'activité verbale, et en particulier aux coordonnées qu'implique chaque acte d'énonciation : coordonnées personnelles, spatiales et temporelles, sur lesquelles s'appuie la référence de type déictique. De son côté, la sémantique, fortement marquée par les courants pragmatiques, met l'accent sur le rôle du contexte dans le processus interprétatif, sur la contextualité radicale du sens. Enfin, avec l'apparition de disciplines qui prennent en charge le « discours » - particulièrement l'analyse du discours ou l'analyse conversationnelle – nombre de chercheurs en sciences du langage portent une extrême attention aux genres de discours, c'est-à-dire aux institutions de parole à travers lesquelles s'opère l'articulation des textes et des situations où ils apparaissent. Les trois perspectives – celles des théories de l'énonciation, de la sémantique, des disciplines du discours - interfèrent constamment, et l'on comprend que des notions comme « situation d'énonciation », « situation de communication », « contexte »... tendent à se mêler de manière le plus souvent incontrôlée.

Beaucoup assimilent ainsi purement et simplement « situation d'énonciation » et « situation de communication » : la situation d'énonciation est ainsi confondue avec le contexte empirique où est produit le texte. Cette confusion apparaît non seulement dans l'enseignement universitaire, mais parfois aussi – chose plus surprenante – dans certains travaux de recherche. Par exemple, certains vont analyser la « situation d'énonciation » de telle réunion politique comme le contexte où sont mis en relation tel candidat et tels électeurs dans tel lieu à tel moment de la campagne électorale.

Dans cette courte contribution je voudrais seulement contribuer à débrouiller un peu cet écheveau, en distinguant plus nettement les différents plans sur lesquels jouent ces notions. Il s'agit donc avant tout d'un travail de clarification terminologique.

1. Le plan de l'énoncé

1.1. La situation d'énonciation

La notion de « situation d'énonciation » prête à équivoque dans la mesure où l'on est tenté d'interpréter cette « situation » comme l'environnement physique ou social dans lequel se trouvent les interlocuteurs. En fait, dans la théorie linguistique d'Antoine Culioli¹, qui l'a conceptualisée dans les années 1960 à la suite d'Emile Benveniste², il s'agit d'un système de coordonnées abstraites, purement linguistiques, qui rendent tout énoncé possible en lui faisant réfléchir sa propre activité énonciative. On retrouve ici le postulat, commun aux théories de l'énonciation et aux courants pragmatiques, de la réflexivité essentielle du langage. Dans cette perspective, la « situation d'énonciation » ne saurait être une situation de communication socialement descriptible, mais le système où sont définies les trois positions fondamentales d'*énonciateur*, de *co-énonciateur* et de *non-personne* :

- La position d'*énonciateur*³ est le point origine des coordonnées énonciatives, le repère de la référence mais aussi de la prise en charge modale. En français le pronom autonome *JE* en est le marqueur de la coïncidence entre énonciateur et position de sujet syntaxique.
- Entre l'énonciateur et le *co-énonciateur* (dont le marqueur est *TU* en français) il existe une relation de « différence », d'altérité. En effet, ces deux pôles de l'énonciation sont à la fois solidaires et opposés sur le même plan. Le terme « co-énonciateur » n'est toutefois pas sans danger pour peu qu'on l'interprète, à tort, dans le sens d'une symétrie entre les deux positions.
- La position de *non-personne*, terme qui vient de Benveniste, est celle des entités qui sont présentées comme n'étant pas susceptibles de prendre en charge un énoncé, d'assumer

¹ La problématique de Culioli a été diffusée dans des articles. Il a fallu attendre 1990 pour qu'apparaisse le premier livre, qui est en fait un recueil d'articles.

² Les travaux fondateurs de Benveniste sur les personnes et les temps verbaux datent de la fin des années 1950 mais ont atteint la notoriété à travers les *Problèmes de linguistique générale* de 1966.

³ On notera que Benveniste n'emploie pas le terme « énonciateur ».

un acte d'énonciation. Entre cette position et celles d'énonciateur et de co-énonciateur, la relation est de « rupture » : la non-personne ne figure pas sur le même plan. C'est pour cette raison qu'Emile Benveniste a préféré parler de « non-personne » plutôt que de « 3^o personne », comme le faisait la tradition grammaticale. A la suite de ses travaux, on a abondamment décrit les divergences linguistiques entre les énonciateur/co-énonciateur, d'une part, et non-personne d'autre part ; l'une des plus remarquables est l'impossibilité de substituts anaphoriques pour les marqueurs des positions d'énonciateur ou de co-énonciateur : on ne peut que répéter *je* ou *tu* (« *Je* sais que *je* suis en retard »), alors que la non-personne dispose d'une riche panoplie de procédés anaphoriques, que ceux-ci soient lexicaux ou pronominaux.

Ces trois positions autorisent aussi ce que Benveniste appelle des personnes « amplifiées » ou « dilatées » (en français *nous* et *vous*), qui correspondent aux positions respectives d'énonciateur et de co-énonciateur. La catégorie du « pluriel », au sens d'une addition d'unités discrètes, n'est pas pertinente ici : le « nous » ne s'analyse pas, en effet, comme l'addition de divers « je », mais comme un « je » qui s'associe d'autres sujets et qui peut même ne référer qu'à un seul sujet (cf. le « nous de majesté » ou le « nous d'auteur »).

Ce système de coordonnées personnelles de la situation d'énonciation, on le sait, est à la base du repérage des déictiques spatiaux et temporels, dont la référence est construite par rapport à l'acte d'énonciation : *maintenant* marque la coïncidence entre le moment et l'énonciation où il figure, *ici* un endroit proche des partenaires de l'énonciation, etc. Il permet aussi de distinguer entre deux plans d'énonciation : d'une part les énoncés « embrayés » qui sont en prise sur la situation d'énonciation (le « discours » de Benveniste) et d'autre part les énoncés « non-embrayés », qui sont en rupture avec cette situation d'énonciation (l'« histoire » de Benveniste, mais élargie ensuite à des énoncés non narratifs). Ce sont là des choses bien connues de ceux qui sont familiers des théories de l'énonciation linguistique.

1.2. La situation de locution

La « situation d'énonciation », on l'a vu, constitue un système de *positions abstraites* sur lesquelles repose l'activité énonciative, dont les énoncés portent des traces multiples, en particulier les éléments déictiques. Mais ces positions – les grammairiens et les rhétoriciens l'ont noté depuis longtemps - ne coïncident pas nécessairement avec les *places* occupées dans

l'échange verbal, les « personnes » au sens de « rôles » locutifs. Pour dire les choses simplement, ce n'est pas parce que l'on trouve un *je* dans un énoncé que dans l'échange verbal son référent joue nécessairement le rôle de locuteur, et ce n'est pas parce que l'on a affaire à un *tu* que son référent joue nécessairement le rôle d'allocataire.

On est ainsi amené à distinguer les trois positions de la situation d'énonciation et les trois places de ce qu'on peut appeler la **situation de locution**. Les deux premières places sont celles des *interlocuteurs*, le **locuteur** et l'**allocataire** :

- la place de *locuteur* est celle de celui qui parle ;
- la place d'*allocataire* est celle de celui à qui s'adresse la parole ;
- à ces deux premières places il faut en ajouter une troisième, celle du **délocuté**, de ce dont parlent les interlocuteurs.

Bien évidemment, les *positions* de la « situation d'énonciation » et les *places* de la « situation de locution » tendent normalement à s'harmoniser, à se correspondre terme à terme : en règle générale *je* désigne donc le locuteur, tandis qu'un pronom à la non-personne tel que *il* désigne un élément délocuté. Et ainsi, de suite. Mais les grammairiens ne cessent de faire remarquer qu'il n'en va pas toujours ainsi, qu'il existe de multiples décalages entre les deux systèmes. En voici quelques exemples courants en français :

(1) *J'ai bien dormi, je vais venir avec ma maman* (une mère s'adressant à son bébé : emploi dit « hypocoristique ») ;

(2) *Il est mignon, le toutou* (autre emploi hypocoristique) ;

(3) *De quoi je me mêle ?* (énoncé dit pour refuser à quelqu'un le droit à la parole, en lui signifiant qu'il n'est pas concerné) ;

(4) *Alors, nous faisons un petit tour ?* (dit par exemple par une infirmière qui propose à un malade de faire un peu d'exercice) ;

(5) *Qu'est-ce qu'elle veut ?* (le cas, par exemple, d'un commerçant demandant à une cliente ce qu'elle désire acheter).

L'interprétation de tels énoncés se construit précisément en prenant en compte la tension entre la position énonciative (les coordonnées de la situation d'énonciation) telle qu'elle est indiquée par le marqueur de personne et la place occupée dans la situation de locution, en l'occurrence celle d'allocataire. Avec « *De quoi je me mêle ?* », par exemple, on a affaire à un

énoncé qui se veut sans réplique : la place qui est normalement celle de l'allocutaire y est occupée par le locuteur (qui dit « je »), il y a suppression unilatérale de l'altérité entre les deux places. En revanche, dans l'emploi hypocoristique en « je » de l'énoncé (1), le recours au marqueur de première personne peut s'expliquer par le fait que l'allocutaire (un bébé) se trouve par nature dans l'incapacité de répondre : comme le bébé n'est pas un sujet parlant, que l'énonciation est vouée à rester sans réponse, le locuteur supprime l'altérité entre les deux places.

On ne confondra pas ce type de phénomène avec celui des « tropes communicationnels » (Kerbrat-Orecchioni 1986), qui se situent à un autre niveau. Dans le cas d'un trope communicationnel, il y a renversement de la hiérarchie des destinataires, c'est-à-dire décalage entre le destinataire apparent et le destinataire réel. Ainsi dans la célèbre scène du *Tartuffe* de Molière où l'épouse Elmire s'adresse, par-dessus Tartuffe, à son mari caché dans la pièce. Dans les médias ce type de décalage est constant : souvent c'est le public invisible de la radio ou de la télévision qui est le destinataire effectif de certains énoncés⁴.

2. Situation de communication et scène d'énonciation

Jusqu'à présent, nous avons envisagé le cas des énoncés élémentaires, c'est-à-dire, pour le dire vite, de phrases simples décontextualisées. Mais il n'est pas besoin d'être linguiste pour voir qu'en fait ces énoncés élémentaires ne sont pas les seules unités pour lesquelles la notion de « situation d'énonciation » ou celle de « situation de communication » sont, d'un certain point de vue, pertinentes. Les énoncés élémentaires sont en effet eux-mêmes des constituants de *textes*, d'unités transphrastiques qui relèvent de genres de discours (= de dispositifs de communication verbale socio-historiquement définis).

Pour les textes il nous paraît préférable de parler de « situation de communication », plutôt que de « situation d'énonciation ». En fait, quatre termes sont ici en concurrence : *contexte*, *situation de discours*, *situation de communication*, *scène d'énonciation*.

La notion de « contexte » est intuitive et commode. Elle recouvre le contexte linguistique - qu'on appelle souvent « cotexte » pour éviter l'ambiguïté -, aussi bien que l'environnement physique de l'énonciation, et les savoirs partagés par les participants de l'interaction verbale. Cette notion de « contexte » joue en outre un rôle essentiel dans les théories sémantiques d'inspiration pragmatique, aujourd'hui dominantes, qui supposent que

⁴ Sur cette question du destinataire, voir aussi Goffman (1981).

l'allocutaire construit l'interprétation d'un énoncé élémentaire ou d'un texte à travers des instructions extraites des divers plans du contexte. Mais il faut reconnaître qu'une notion aussi polyvalente peut difficilement être employée de manière restrictive.

Quand on aborde les productions verbales dans la perspective de l'étude des *textes*, les notions de **situation de communication** et de **scène d'énonciation** se révèlent plus commodes. Je vais ici les employer d'une manière un peu inhabituelle, en disant qu'elles permettent d'appréhender sous deux abords complémentaires la **situation de discours** associée à un texte.

2.1. La situation de communication

En parlant de *situation de communication*, on considère en quelque sorte « de l'extérieur », d'un point de vue socio-discursif, la situation dont tout texte – en ce qu'il relève d'un genre – est indissociable. Divers modèles en ont été proposés depuis le célèbre acronyme SPEAKING de Dell Hymes dans les années 1960 et 1970 (Hymes 1972). En général, ces modèles mobilisent un certain nombre de paramètres :

- **Une finalité** : tout genre de discours vise un certain type de modification de la situation dont il participe. La détermination correcte de cette finalité est indispensable pour que le destinataire puisse avoir un comportement adapté à l'égard du genre de discours concerné.

- **Des statuts pour les partenaires** : la parole dans un genre de discours ne va pas de n'importe qui vers n'importe qui, mais d'un individu occupant un certain statut social vers un autre. Un cours universitaire doit être assumé par un professeur supposé détenir un savoir et dûment mandaté par l'enseignement supérieur ; il doit s'adresser à un public d'étudiants supposés ne pas détenir ce savoir. Une transaction commerciale met en relation un acheteur et un vendeur, etc. A chacun de ces statuts sont attachés des droits et devoirs, mais aussi des savoirs : le lecteur d'une revue scientifique n'est pas censé détenir le même savoir que l'auditeur d'une émission médicale à la télévision destinée au grand public.

- **Des circonstances appropriées** : tout genre de discours implique un certain type de lieu et de moment appropriés à sa réussite. Il ne s'agit pas là de contraintes « extérieures » mais de quelque chose de constitutif. En fait, les notions de « moment » ou de « lieu » requis par un genre de discours prennent un tour extrêmement différent selon les genres de discours : un texte écrit, par exemple, pose de tout autres problèmes qu'un texte oral lié à une institution fortement contrôlée.

- **Un mode d'inscription dans la temporalité**, qui peut se faire sur divers axes :

- La *périodicité* : un cours, une messe, un journal télévisé...se tiennent à intervalles réguliers ; en revanche, une allocution du chef de l'Etat ou un tract ne sont pas soumis à périodicité.

- La *durée* : la compétence générique des locuteurs d'une communauté indique approximativement quelle est la durée d'accomplissement d'un genre de discours. Certains genres impliquent même la possibilité de plusieurs durées : un journal quotidien distingue au moins deux durées de lecture d'un article : le simple relevé des titres et des sous-titres, détachés en gras et en capitales, suivi éventuellement de la lecture de certains articles.

- La *continuité* : une histoire drôle doit être racontée intégralement, alors qu'un roman est censé lisible en un nombre indéterminé de séances.

- Une durée de *périmation* : un magazine hebdomadaire est conçu pour être valide pendant une semaine, un journal quotidien l'espace d'une journée, mais un texte religieux fondateur (la Bible, le Coran...) prétend être indéfiniment lisible.

- **Un support** : on aborde ici la dimension « médiologique », à laquelle on accorde aujourd'hui une grande importance. Ce qu'on appelle un « texte », ce n'est pas un contenu qui se fixerait sur tel ou tel support, il ne fait qu'un avec son mode d'existence matériel : mode de *support /transport* et de *stockage*, donc de *mémorisation*. Un texte peut passer seulement par des ondes sonores (dans l'interaction orale immédiate), lesquelles peuvent être traitées puis restituées par un décodeur (radio, téléphone...) ; il peut aussi être manuscrit, constituer un livre, être imprimé à un seul exemplaire par une imprimante individuelle, figurer dans la mémoire d'un ordinateur, sur une disquette, etc. Une modification significative de son support matériel modifie radicalement les caractéristiques d'un genre de discours : un débat politique télévisé est un autre genre de discours qu'un débat dans une salle avec pour seul public les auditeurs présents.

- **Un plan de texte** : un genre de discours est associé à une certaine organisation, domaine privilégié de la linguistique textuelle. Maîtriser un genre de discours, c'est avoir une conscience plus ou moins nette des modes d'enchaînement de ses constituants sur différents niveaux. Ces modes d'organisation peuvent faire l'objet d'un apprentissage : la dissertation, la note de synthèse...s'enseignent ; d'autres genres, la plupart en fait, s'apprennent par imprégnation. A côté de genres monologiques à plan de texte rigide, comme la dissertation ou les actes juridiques, il en est d'autres, d'ordre conversationnel, qui suivent des « canevas » souples et qui sont co-gérés par les partenaires de l'échange.

- *Un certain usage de la langue* : tout locuteur, a priori, se trouve devant un très vaste répertoire de variétés linguistiques : diversité des langues, diversité à l'intérieur d'une langue : niveaux de langue, variétés géographiques (patois, dialectes), sociales (usages de telle ou telle catégorie sociale), professionnelles (discours juridique, administratif, scientifique, journalistique...), etc. A chaque genre de discours sont associées a priori certaines normes. On prendra néanmoins garde qu'il existe des types de discours dont certains genres n'imposent pas a priori d'usage linguistique : ainsi la plupart des genres littéraires contemporains.

2.2. La scène d'énonciation

En revanche, appréhender une situation de discours comme **scène d'énonciation**, c'est la considérer « de l'intérieur », à travers la situation que la parole prétend définir, le cadre qu'elle montre (au sens pragmatique) dans le mouvement même où elle se déploie. Un texte est en effet la trace d'un discours où la parole est *mise en scène*.

Cette notion de scène d'énonciation, dont je cherche à montrer l'intérêt depuis un certain nombre d'années (Maingueneau 1993, 1998), n'est pas simple. Pour en prendre la mesure, il convient d'y distinguer trois scènes, qui jouent sur des plans complémentaires : la *scène englobante*, la *scène générique*, la *scénographie*.

- *Scène englobante et scène générique*

La **scène englobante** est celle qui correspond au type de discours. Quand on reçoit un tract dans la rue, on doit être capable de déterminer s'il relève du type de discours religieux, politique, publicitaire..., autrement dit sur quelle scène englobante il faut se placer pour l'interpréter, à quel titre il interpelle son lecteur. Une énonciation politique, par exemple, implique un "citoyen" s'adressant à des "citoyens". Caractérisation sans doute très pauvre, mais qui n'a rien d'intemporel : elle définit le statut des partenaires dans un certain espace pragmatique.

Dire que la scène d'énonciation d'un énoncé politique est la scène englobante politique, celle d'un énoncé philosophique la scène englobante philosophique, et ainsi de suite, ne suffit pas à spécifier les activités verbales, puisque l'on n'a pas affaire à du politique ou du philosophique non spécifié, mais à des *genres de discours* particuliers : pour le discours politique, par exemple, il peut s'agir d'une allocution du chef de l'Etat, d'un tract, d'un

journal militant, etc. Ces genres s'analysent en divers composants, comme on vient de le voir : ici l'on peut parler de **scène générique**. Ces deux scènes, « englobante » et « générique », définissent ce qu'on pourrait appeler le *cadre scénique* du texte, à l'intérieur duquel le texte est pragmatiquement conforme.

- *La scénographie*

Ce n'est pas directement au cadre scénique que bien souvent est confronté l'allocutaire, mais à une **scénographie**. Prenons l'exemple d'un manuel d'initiation à l'informatique qui, au lieu de procéder selon les voies usuelles du genre du manuel, se présenterait comme un récit d'aventures où un héros partirait à la découverte d'un monde inconnu et affronterait divers adversaires. Dans ce cas la scène sur laquelle le lecteur se voit assigner une place, c'est donc une scène narrative construite par le texte, une « scénographie », qui a pour effet de faire passer le cadre scénique au second plan ; le lecteur se trouve ainsi pris dans une sorte de piège, puisqu'il reçoit le texte d'abord comme un roman d'aventures, et non comme un manuel. Pour de nombreux genres de discours, en particulier ceux qui sont pris dans une concurrence pour capter un public, la prise de parole constitue, à des degrés divers, une prise de risque. C'est particulièrement évident quand on considère des textes publicitaires ou politiques, qui devant faire adhérer un public a priori réticent ou indifférent, sont en train d'élaborer des scénographies.

La scénographie n'est pas simplement un cadre, un décor, comme si le discours survenait à l'intérieur d'un espace déjà construit et indépendant de ce discours, mais l'énonciation en se développant s'efforce de mettre progressivement en place son propre dispositif de parole. Le discours, par son déploiement même, prétend convaincre en instituant la scène d'énonciation qui le légitime. Dans notre exemple, la scénographie du roman d'aventure est en quelque sorte imposée d'entrée de jeu ; mais d'un autre côté, c'est à travers l'énonciation même de ce récit qu'on peut légitimer la scénographie ainsi imposée, en faisant accepter au lecteur le rôle qu'on prétend lui assigner dans cette scénographie, celui d'un lecteur de roman d'aventures.

La scénographie implique ainsi un processus en boucle. Dès son émergence, l'énonciation du texte suppose une certaine scène, laquelle, en fait, se valide progressivement à travers cette énonciation même. La scénographie apparaît ainsi à la fois comme ce dont vient le discours et ce qu'engendre ce discours ; elle légitime un énoncé qui, en retour, doit la légitimer, doit établir que cette scénographie dont vient la parole est précisément *la*

scénographie requise pour énoncer comme il convient, selon le cas, la politique, la philosophie, la science, ou pour promouvoir telle marchandise... Plus le texte avance, et plus le destinataire doit se persuader que c'est le roman d'aventures qui constitue la meilleure voie d'accès à l'informatique, que cette dernière doit être appréhendée comme un monde inconnu, merveilleux et passionnant à découvrir. Ce que dit le texte doit permettre de valider la scène même à travers laquelle ces contenus surgissent.

Il existe de nombreux genres de discours dont la scénographie est fixée à l'intérieur des limites définies par la scène générique : l'annuaire téléphonique, ou les rapports d'expert, en règle générale, se conforment strictement aux routines de leurs scènes génériques. D'autres genres de discours sont davantage susceptibles de susciter des scénographies qui s'écartent d'un modèle préétabli. Ainsi, l'exemple évoqué plus haut d'un manuel qui se présenterait comme un roman d'aventures : au lieu de se contenter de la scène générique habituelle de type didactique, les auteurs ont recouru à une scénographie originale, plus séductrice.

2.3. Un exemple

Ces trois plans de la scène d'énonciation, on peut les voir à l'œuvre, par exemple, dans le programme électoral de François Mitterrand, qui en 1988 se présenta aux élections pour obtenir un second mandat. Ce programme fut présenté sous la forme d'une « Lettre à tous les Français », qui fut publiée dans la presse et adressée par la poste à un certain nombre d'électeurs. Le contenu politique de ce texte est inséparable de cette mise en scène, de cette scénographie de correspondance privée : le Président s'efforce ainsi de faire campagne en tant qu'individu au-dessus des partis, comme père de famille, et non comme homme de parti.

« Mes chers compatriotes,

Vous le comprendrez. Je souhaite, par cette lettre, vous parler de la France. Je dois à votre confiance d'exercer depuis sept ans la plus haute charge de la République. Au terme de ce mandat, je n'aurais pas conçu le projet de me présenter de nouveau à vos suffrages si je n'avais eu la conviction que nous avons encore beaucoup à faire ensemble pour assurer à notre pays le rôle qu'on attend de lui dans le monde et pour veiller à l'unité de la Nation.

Mais je veux aussi vous parler de vous, de vos soucis, de vos espoirs et de vos justes intérêts.

J'ai choisi ce moyen, vous écrire, afin de m'exprimer sur tous les grands sujets qui valent d'être traités et discutés entre Français, sorte de réflexion en commun, comme il arrive le soir, autour de la table, en famille (...).

La *scène englobante* est ici celle du discours politique. La *scène générique* est celle du programme électoral ; quant à la *scénographie* de correspondance privée, elle met en relation deux individus qui entretiennent une relation personnelle, familiale même. Cette scénographie invoque même au 3^o paragraphe la caution d'une autre scène de parole : « sorte de réflexion en commun, comme il arrive le soir, autour de la table, en famille ». Ainsi, ce n'est pas seulement une lettre que l'électeur est censé lire : il doit participer par l'imagination à une conversation en famille autour de la table, le Président endossant implicitement le rôle du père et affectant aux électeurs celui des enfants. Cet exemple illustre un procédé très fréquent : une scénographie vient s'appuyer sur des scènes de parole qu'on peut dire « validées », c'est-à-dire déjà installées dans la mémoire collective, que ce soit à titre de repoussoir ou de modèle valorisé. Le répertoire des scènes validées ainsi disponibles varie en fonction du groupe visé par le discours : une communauté de conviction forte (une secte religieuse, une école philosophique...) possède sa mémoire propre ; mais, de manière générale, à tout public, fût-il vaste et hétérogène, on peut associer un stock de scènes qu'on peut supposer partagées. La scène validée n'est pas une scénographie, mais un stéréotype autonomisé, décontextualisé, disponible pour des réinvestissements dans d'autres textes. Il peut s'agir d'événements historiques (cf. l'Appel du Général de Gaulle du 18 juin 1940 qui demandait de résister aux Allemands, de ne pas collaborer avec eux) ; il peut s'agir aussi de genres de discours (la carte postale, la conférence...).

3. Synthèse

On peut résumer dans un tableau les diverses distinctions que nous avons faites :

PLAN DE L'ENONCE ELEMENTAIRE	Situation d'énonciation	Situation de locution
	Enonciateur/co-énonciateur Non personne	Locuteur/allocutaire Délocuté
PLAN DU TEXTE	Situation de discours	
	<i>Point de vue externe</i>	<i>Point de vue interne</i>
	Situation de communication	Scène d'énonciation
Scène englobante Scène générique Scénographie		

On le voit, les notions de « situation d'énonciation » ou de « situation de communication », quand elles sont employées sans la moindre contrainte, non seulement ont peu de valeur opératoire mais encore peuvent être source de graves confusions. La distinction entre le plan linguistique et le plan textuel, d'une part, la prise en compte de la diversité des types et des genres de discours, d'autre part, peuvent permettre de clarifier l'usage en la matière.

Références

Benveniste E. (1966), *Problèmes de linguistique générale*, Paris, Gallimard.

Culioli A. (1990), *Pour une linguistique de l'énonciation*, Ophrys.

Goffman E. (1981), *Forms of talk*, Oxford, Basil Blackwell.

Hymes D. (1972), « Models of Interaction of Language and Social Life », in Gumperz J. J. et Hymes D. H. (éds) : *Directions in Sociolinguistics. The ethnography of communication*, New-York, Holt, Rinehart et Winston, 35-71.

Kerbrat-Orecchioni C. (1986), *L'implicite*, Paris, Armand Colin.

Maingueneau D. (1993), *Le contexte de l'œuvre littéraire*, Paris, Dunod.

Maingueneau D. (1998), *Analyser les textes de communication*, Paris, Dunod.

Maingueneau D. (2002), « Analysis of an academic genre », *Discourse studies* vol. 4, 3, 319-342.